



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES  
Commune de BRAS  
83149

2023 - 257

BRAS, le 17 août 2023

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

Le Maire de BRAS,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt public de réglementer l'accès du site des Candouliers, route de Brignoles, à l'occasion de la soirée « années 80 » se déroulant le samedi 16 septembre 2023 organisée par l'association BILBOK, 22 place Gambetta 83143 LE VAL,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** L'accès au site de l'aire de loisirs des Candouliers sera interdit à tous véhicules du vendredi 15 septembre 2023, 16 heures au lundi 18 septembre 2023, 09 heures.

Seuls les organisateurs et les responsables des stands pourront y pénétrer le temps nécessaire de décharger ou installer leur matériel.

**Article 2 :**

Le stationnement sur le parking de l'aire des Candouliers sera interdit à tous les véhicules sauf pour les véhicules munis d'une carte PMR. Ces derniers devront utiliser l'emplacement prévu à cet effet.

**Art. 3 :** Pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, des barrières anti-encastrement devront être mises en place.

**Art. 4 :** Des panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

**Art. 5 :** Monsieur le Directeur Général des services et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 6:** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.
- Monsieur le Directeur des Routes du Conseil Départemental du Var.

Le Maire,  
Franck PERO

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

